

**PROCÉDURE POUR LA DÉCLARATION
PRÉALABLE D'UNE PISCINE**

I N T R O D U C T I O N

Lorsqu'il s'agit de construire une piscine, la réglementation impose des démarches administratives spécifiques en fonction de la taille du bassin. Si la piscine mesure moins de 10 m², aucune déclaration n'est requise cependant vous devez respecter le PLU en vigueur.

En revanche, pour un bassin d'une surface comprise entre 10 m² et 100 m², il est obligatoire de remplir une déclaration préalable de travaux. Au-delà de 100 m², un permis de construire devra être demandé.

Pour construire un bassin, la réglementation impose des démarches administratives spécifiques en fonction de la taille du bassin. Si la piscine mesure moins de 10 m², aucune déclaration n'est requise cependant vous devez respecter le PLU en vigueur. En revanche, pour un bassin d'une surface comprise entre 10 m² et 100 m², il est obligatoire de remplir une déclaration préalable de travaux. Au-delà de 100 m², un permis de construire devra être demandé.

Lorsqu'il s'agit de construire une piscine, la réglementation impose des démarches administratives spécifiques en fonction de la taille du bassin. Si la piscine mesure moins de 10 m², aucune déclaration n'est requise cependant vous devez respecter le PLU en vigueur. En revanche, pour un bassin d'une surface comprise entre 10 m² et 100 m², il est obligatoire de remplir une déclaration préalable de travaux. Au-delà de 100 m², un permis de construire devra être demandé.

La déclaration préalable consiste à compléter le formulaire CERFA n°16702*01 et à joindre des documents annexes appelés DP, tels que des plans et des documents graphiques d'insertion. Ces annexes incluent généralement les éléments suivants : DP1, DP2, DP3, DP6, DP7, DP8 et, dans certains cas, DP11. Il est essentiel de vérifier que le formulaire CERFA utilisé est bien à jour et conforme à la dernière version publiée sur le site du gouvernement. La première page du CERFA est destinée à la mairie. Lors du dépôt du dossier en mairie, cette page vous sera rendue avec un cachet officiel attestant de la réception de votre demande. Le formulaire se compose de treize pages et comporte différentes sections à remplir.

REEMPLIR L'IDENTITÉ DU DÉCLARANT

Si vous êtes un particulier, vous devrez renseigner la section 1.1, qui correspond à l'identité d'un déclarant individuel. Si vous représentez une personne morale, comme une SCI, vous remplirez la section 1.2. Ces deux parties sont exclusives : vous ne pouvez pas compléter à la fois les sections 1.1 et 1.2.

Dans la rubrique concernant vos coordonnées, plusieurs cas de figure peuvent se présenter. Si vous êtes en train d'acheter une maison et que vous prévoyez d'y construire une piscine avant d'y habiter, vous devez renseigner votre adresse actuelle et non celle de la propriété en cours d'acquisition.

De même, si la piscine est située sur une résidence secondaire, il est nécessaire d'indiquer votre adresse principale. Si vous habitez à l'étranger mais réalisez une construction en France, vous devrez compléter la section dédiée aux résidents étrangers. Par ailleurs, si vous souhaitez recevoir des notifications par voie électronique, n'oubliez pas de cocher la case prévue à cet effet.

DÉSIGNER UN MANDATAIRE

Dans la partie 2 bis, vous pouvez désigner une personne ou une entreprise pour suivre le dossier en votre nom. Dans ce cas, les informations relatives à cette personne ou à cette entité devront être renseignées dans la section dédiée.

INFORMATIONS CADASTRALES

Pour compléter la section 3 relative au terrain, rendez-vous sur le site cadastre.gouv.fr et saisissez l'adresse du terrain où sera réalisée la construction.

Une fois l'adresse entrée, sélectionnez la feuille correspondant à votre parcelle. Cette feuille sera nommée, par exemple : "parcelle n°XX (votre numéro de parcelle) - Feuille XXX XX XX (votre numéro de feuille) - Commune : XXXXXXXX (nom de votre commune)", et encadrée en jaune.

Après avoir ouvert la feuille, vous trouverez votre numéro de parcelle et votre numéro de feuille au-dessus du plan. Ces informations doivent être reportées dans la partie "Références cadastrales" du CERFA. Prenons l'exemple suivant : si votre parcelle est la n°47 et que la feuille cadastrale est référencée 000 DZ 01, vous devez compléter le CERFA ainsi :

- Préfixe : 000
- Section : DZ
- Numéro : 0047

Commune : SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE (85) - Cadastre - Google Chrome

cadastre.gouv.fr/scpc/afficherCarteParcelle.do?CSRF_TOKEN=J08J-VZOL-VQEB-4J0G-XH6D-R28

cadastre.gouv.fr

Parcelle 416 - Feuille 000 AY 01 - Commune : SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE (85)

> Centrer sur la commune
> Centrer sur la feuille

Systeme
RGF93CC47
X: [] Y: []

> Mémoriser ce zoom
> Zoom mémorisé
> Zoom précédent
 Afficher un drapeau sur les parcelles en instance d'une mise à jour graphique

outils simples outils avancés

S'informer
Imprimer
Légendes

Limites	Détails topographiques
Clôtures	Voies de communication
Hydrographie	Constructions
Bornes et repères	Autres symboles

DÉSACTIVER

Affichage
> Mémoriser cet affichage

> Coordonnées en projection : RGF93CC47 X=1324050.90 ; Y=6176311
> Coordonnées géographiques : WGS84 (GPS) DMS (46° 40' 50" N - 1° 55')

► Veuillez cliquer sur le plan, maintenir cliqué et faire glisser votre souris pour déplacer

Légende du plan cadastral > Limites

La légende graphique concernant les limites représentées au plan est la suivante :

Désignation cadastrale	Représentation cadastrale
Etat	+++ (simplifiée)
Département	++—

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Fermer la fenêtre X

INFORMATIONS CADASTRALES

cadastre.gouv.fr

Parcelle 12 - Feuille 000 ZL 01 - Commune : EVANS (39)

> Centrer sur la commune
> Centrer sur la feuille

Système
RGF93CC47

X: Y:

> Mémoriser ce zoom
> Zoom mémorisé
> Zoom précédent

Afficher un drapeau sur les parcelles en instance d'une mise à jour graphique

outils simples outils avancés

S'informer
Imprimer
Légendes
Mesurer
Dessiner
Fichier de points

DÉSACTIVER

Affichage

> Mémoriser cet affichage

> Coordonnées en projection : RGF93CC47 X=1909851.94 ; Y=6223979.71
> Coordonnées géographiques : WGS84 (GPS) DMS (47° 10' 56" N - 5° 46' 9" E) -
Latitude = 47.182345 N - Longitude = 5.769410 E

► Veuillez cliquer pour commencer votre mesure de périmètre (3 points à définir).

Mesurer > Périmètres

Cet outil vous permet de mesurer un périmètre.
Veuillez sélectionner avec votre souris tous les sommets du périmètre à mesurer et terminer par la touche Entrée ou par un double-clic. > Annuler le dernier sommet (touche Retour)
> Annuler l'opération (touche Echap)
Les mesures obtenues n'ont qu'une valeur indicative et ne sont pas opposables.

2 Direction Générale des Finances Publiques | Accessibilité : non conforme

Fermer la fenêtre X

Ensuite, vous devrez indiquer la superficie de votre parcelle en mètres carrés. Pour obtenir cette information, cliquez sur “Outils avancés”, puis sur “Mesurer”, et sélectionnez l’icône représentant une surface (un rectangle avec des pointillés et des angles marqués par des points). À l’aide de cet outil, délimitez le contour de votre parcelle en revenant à votre point de départ, puis appuyez sur la touche Entrée. La superficie calculée s’affichera. Reportez cette valeur dans la section “Superficie de la parcelle cadastrale (en m²)”. Par exemple, si votre parcelle mesure 431 m², indiquez ce chiffre.

Si votre terrain s’étend sur plusieurs parcelles, inscrivez les informations de la parcelle principale dans la section principale (généralement celle qui contient la plus grande surface de la maison), puis renseignez les informations relatives à la ou aux parcelle(s) secondaire(s) en page 5 du CERFA. En bas de cette page, n’oubliez pas d’indiquer la surface totale de l’ensemble de vos parcelles.



DÉCRIRE VOTRE PROJET

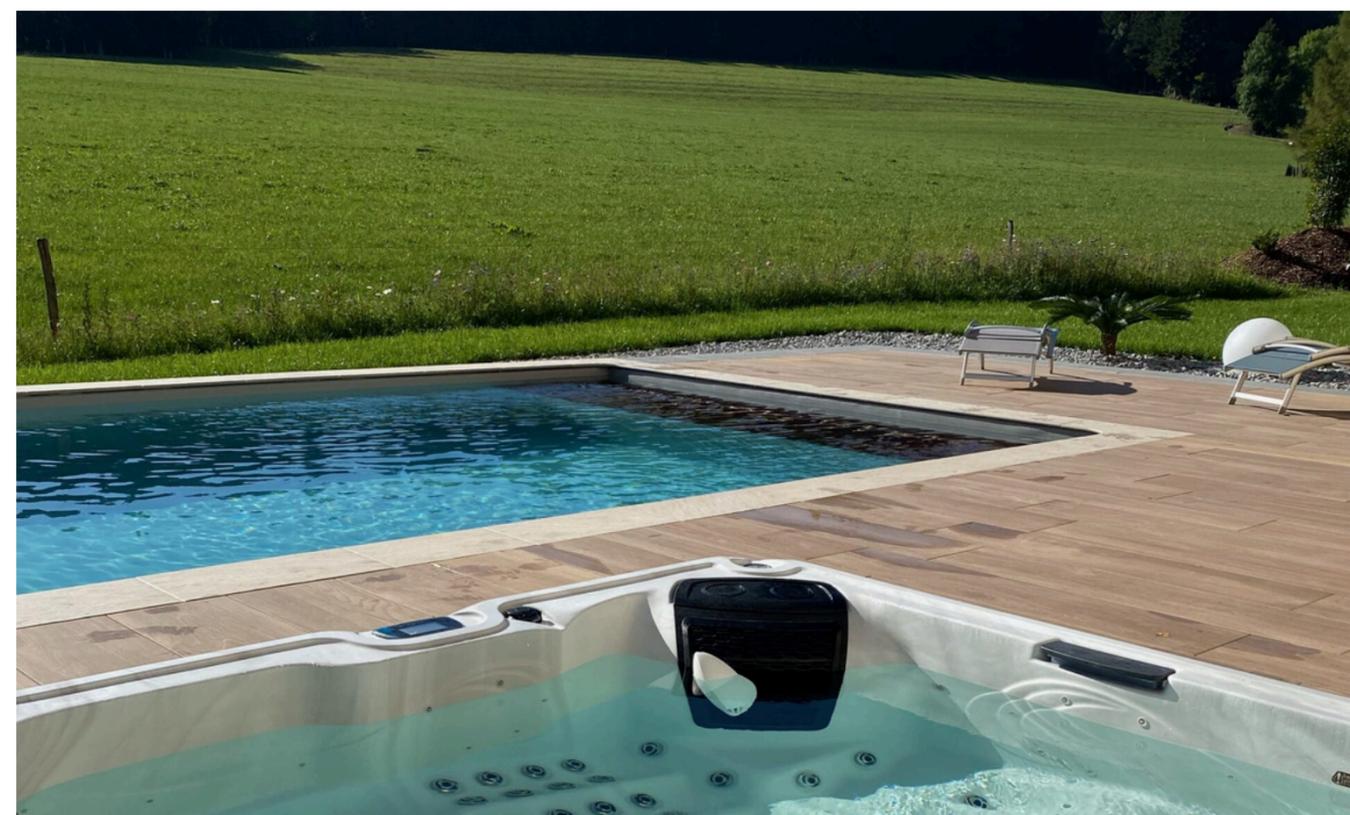
Dans la section 4 du formulaire, vous devez décrire la nature de votre projet. Pour une piscine, cochez “nouvelle construction” et précisez “piscine”. En bas de page, ajoutez une brève description, par exemple : “Piscine coque polyester 6 x 3 x 1,5 m (dimensions intérieures), avec volet hors sol”. Vous devrez également indiquer si le projet concerne votre résidence principale ou une résidence secondaire en cochant la case appropriée.

La partie 4.2 n’est pas à remplir dans le cadre d’une construction de piscine.

VÉRIFIER LES LÉGISLATIONS CONNEXES

La section 5 concerne l’application de législations connexes, notamment si votre terrain se situe dans une zone classée “Bâtiments de France”. Avant de déposer votre déclaration, renseignez-vous pour savoir si votre propriété est concernée. Si c’est le cas, cochez la case correspondante. Toute omission pourrait entraîner une demande de pièces complémentaires de la part des autorités compétentes.

Pour finaliser votre déclaration, inscrivez la date du dépôt et signez le formulaire CERFA. Si un mandataire gère votre dossier, il doit également signer en précisant son statut. Déposez ensuite votre dossier en mairie ou envoyez-le par courrier recommandé, et conservez une copie pour vos archives.



LES DOCUMENTS ANNEXES



DP1

Le DP1 correspond au plan de situation (voir ci-dessous comment le remplir).



DP2

Le DP2 est le plan de masse (voir ci-dessous comment le remplir).



DP3

Le DP3 représente le plan de coupe (voir ci-dessous comment le remplir).



DP4

Le DP4 (plans des façades et toitures) est utile seulement si vous souhaitez déclarer un abri de jardin avec votre piscine. Dans ce cas, nous vous conseillons de faire deux déclarations distinctes. Si vous réalisez le DP4, vous devrez également remplir le DP5.



DP6

Le DP6 est une insertion graphique en 3D qui montre l'intégration du projet dans son environnement. Si besoin, vous pouvez demander à notre équipe Piscines Vauban un plan 3D représentatif de votre projet, service gratuit pour les personnes qui travaillent avec nous.

LES DOCUMENTS ANNEXES



DP7

Le DP7 contient des photos du terrain (prises de près avec la maison visible en arrière-plan).



DP8

Le DP8 correspond à une photo prise depuis la rue.



DP11

Le DP11 est une notice descriptive. Si votre terrain est en zone Bâtiments de France, vous devrez y détailler les matériaux et modalités d'exécution des travaux. En dehors de ces zones, remplir ce document reste conseillé pour présenter un dossier complet.

Le dossier doit être déposé en **deux exemplaires**, avec **plusieurs copies** pour certaines **pièces annexes** :

DP1, DP2, DP3 : **4 exemplaires** au total (1 par dossier + 2 supplémentaires).

DP6, DP7, DP8, DP11 : **2 exemplaires au total** (1 par dossier).

Si vous envoyez le dossier par voie dématérialisée, cela simplifie les démarches en réduisant les copies papier à fournir.

REPLIR LE DP1 (PLAN DE SITUATION)

Rendez-vous sur cadastre.gouv.fr. Renseignez l'adresse du futur projet. Affichez la parcelle concernée pour imprimez un plan de situation à une échelle de 1:1000 ou 1:2000.

L'idéal est que ce plan montre également la présence d'autres piscines dans le secteur voisin.

Pour cela :

1. Accédez aux outils avancés sur le site.
2. Sélectionnez « imprimer un extrait de plan ».
3. Choisissez une échelle de 1:1000.
4. Cliquez sur « aperçu et édition » et imprimez le PDF généré.

Sur le document, indiquez clairement au stylo DP1 : plan de situation. Ajoutez une flèche pour marquer votre parcelle et l'emplacement du projet. Numérotez les angles depuis lesquels les photos fournies (DP7 et DP8) ont été prises.

Enfin, mettez en évidence l'échelle au surligneur pour qu'elle soit bien lisible.



REmplir LE DP2 (PLAN DE MASSE)

Pour remplir le DP2, suivez les étapes suivantes :

1. Imprimer un plan de masse :

Rendez-vous sur cadastre.gouv.fr et sélectionnez l'échelle la plus petite, soit 1:200 ou 1:500. Il est essentiel que l'intégralité de la parcelle soit visible afin de voir les limites de propriété. Ensuite, cliquez sur aperçu et édition et imprimez le PDF généré. N'oubliez pas de noter en haut du plan : "DP2 : Plan de masse".

2. Indiquer la piscine et les distances

Sur ce plan, vous devez faire apparaître la piscine ainsi que les distances à partir des 4 limites de propriété.

Il est également nécessaire de marquer les 4 points d'altitude de la piscine par rapport au point de référence que vous choisirez, généralement un seuil de porte ou un point fixe sur une terrasse.

- Si le terrain est plat, que le niveau fini se situe par exemple à -10cm du niveau de la référence z_0 et que ce niveau correspond à une intégration au raz du terrain naturel, on indiquera dans les 4 angles : $T_f = T_n = -0.1m/z_0$.
- Si le terrain est en pente, vous devrez utiliser un laser pour trouver le niveau de la piscine. Un guide supplémentaire sera fourni dans un prochain document pour les terrains en pente.

Vous trouverez en pièce jointe un exemple de DP2 rempli.

REPLIR LE DP2 (PLAN DE MASSE)

3.Exemple de dimensions

Prenons l'exemple d'une piscine de 6x3x1,5m installée sur un terrain plat.

- La piscine doit, selon notre PLU en vigueur, être en limite de propriété ou à 3 mètres de celle-ci. Il est important de vous renseigner sur les limites d'urbanisme de votre ville, car les règles peuvent varier d'une commune à l'autre.
- Dans notre exemple, la piscine est située à minimum 3 mètres des limites de propriété et à 4 mètres de la maison existante.

4.Indiquer les dimensions et les repères

Une fois la piscine positionnée sur votre plan, vous devrez ajouter les informations suivantes :

- Les dimensions de la piscine par rapport aux 4 limites de propriété, en partant des 4 coins de la piscine.
- Si vous avez des espaces verts sur votre terrain, veuillez les dessiner sur votre plan et préciser en légende ce qu'ils représentent : de l'existant ou une création.

5.Exemple :

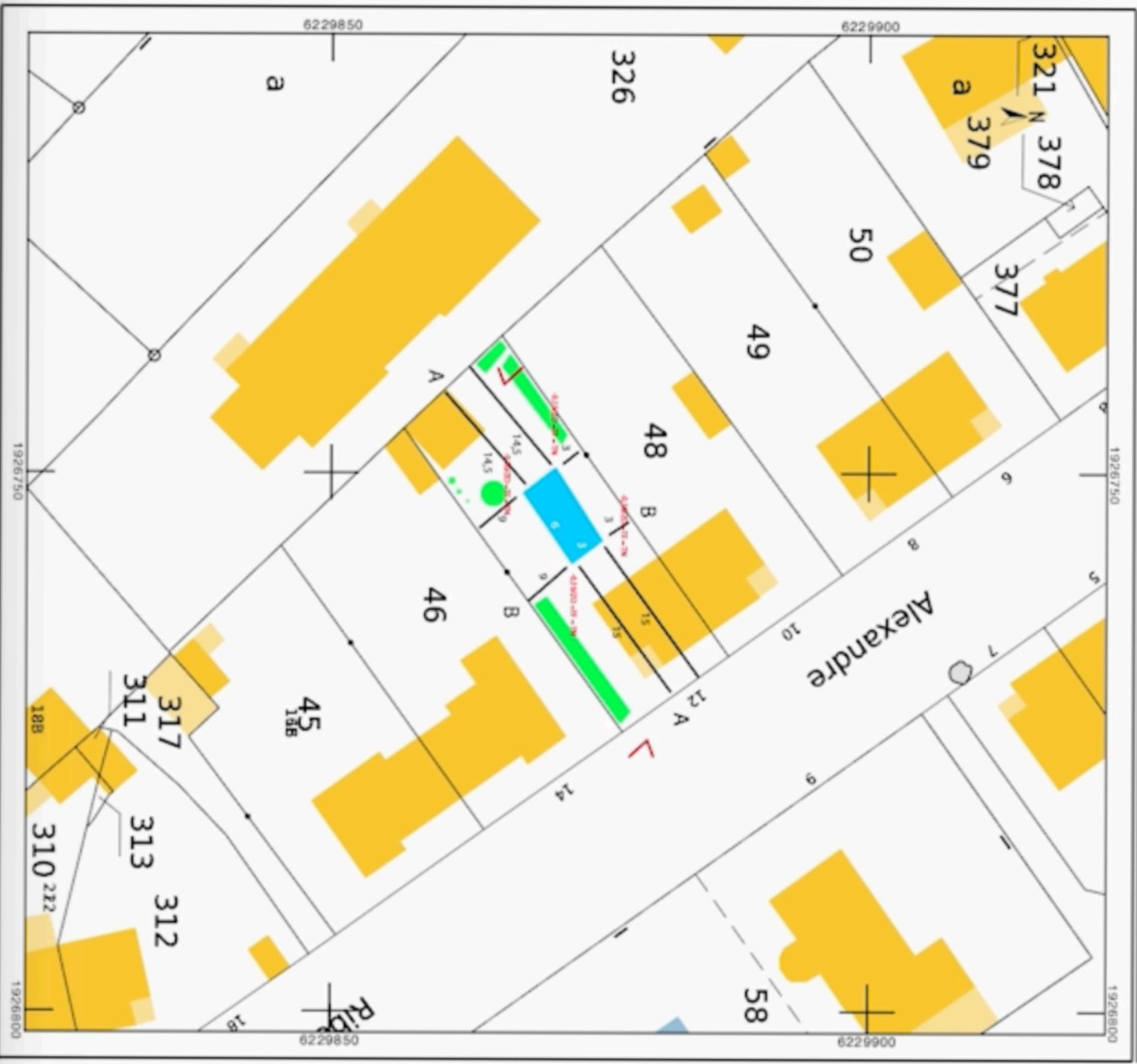
Notre référence est le seuil de la porte fenêtre du salon. Nous souhaitons le niveau fini de la piscine à -10 cm de haut par rapport au seuil, ce qui correspond également au niveau de notre terrain naturel. Veuillez indiquer cette information aux quatre coins de votre piscine comme vu au point 2. Ajoutez les angles d'où les photos DP7 et DP8 ont été prises.

6.Légèder le plan

N'oubliez pas de légèder : vos espaces verts, la valeur de chaque dimension en mètres (dans notre exemple, les dimensions sont exprimées en mètres), le symbole représentant le point de vue des photos ainsi que la référence altimétrique : dans cet exemple, la référence a été prise par rapport au seuil de la porte-fenêtre.

DP2 (PLAN DE MASSE)

Departement : DOUBS Commune : BESANCON	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL DP2 : plan de masse	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts forcéer suivant : POLE TERRITORIALE CADASTRE BESANCON Reception mairie 9700 à 12h sur Rivv 25043 25043 BESANCON CEDEX tel : 03 81 65 65 50 -fax page:doubs@dgfip.finances.gouv.fr
Section : DZ Feuille : 000 DZ 01 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 Date d'édition : 17/12/2024 (niveau forcéer de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC47 42022 Direction Générale des Finances Publiques	Espaces verts Photos 1 et 2 Valeur en mètre Référence altimétrique : seuil porte fenêtre zo	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr



REPLIR LE DP3 (PLAN DE COUPE)

Pour remplir le DP3, vous devez réaliser deux plans de coupe : un dans la longueur et un dans la largeur de votre terrain. Voici les étapes détaillées pour chacun :

1. Plan de coupe dans la longueur (AA)

Commencez par dessiner votre parcelle selon la longueur de la piscine. Le premier plan de coupe portera le nom AA.

Sur ce plan de coupe, vous devez :

- Dessiner vos limites de propriété, représentées par un segment à l'échelle.
- Représenter votre piscine, en incluant ses dimensions (hauteur par rapport à la référence altimétrique, longueur et profondeur).
- Indiquer les dimensions de la piscine par rapport à la limite de propriété des deux côtés, ainsi que la distance entre la piscine et la maison.
- N'oubliez pas de préciser l'échelle du plan et l'unité utilisée (mètres).
- Enfin, vous devez représenter l'axe des Z, indiquant où se situe le terrain fini par rapport à votre coupe. Cet axe représente les hauteurs du terrain.

2. Plan de coupe dans la largeur (BB)

Ensuite, réalisez le plan de coupe dans la largeur. Ce plan sera similaire au premier, mais orienté cette fois-ci dans le sens de la largeur de votre piscine. Ce plan portera le nom BB. Vous pouvez retrouver les plans de coupe en annexe pour référence.

3. Indications sur le DP2

Sur votre DP2 : plan de masse, veillez à indiquer clairement où se situent vos coupe AA et coupe BB. Cela permettra de relier visuellement les deux documents et de faciliter la compréhension de l'ensemble du projet.

REEMPLIR LE DP6 (INSERTION PAYSAGÈRE)

DP6. INSERTION PAYSAGERE - Photo n°1



DP6 : Plan de situation du terrain, permettant de localiser le projet dans son environnement.

REEMPLIR LE DP7 (PHOTOGRAPHIE ENVIRONNEMENT PROCHE)

DP7. PHOTOGRAPHIE ENVIRONNEMENT PROCHE



DP7 : Plan de masse, indiquant l'emplacement précis de la piscine sur votre terrain.

REEMPLIR LE DP8 (PHOTOGRAPHIE ENVIRONNEMENT LOINTAIN)

DP8. PHOTOGRAPHIE ENVIRONNEMENT LOINTAIN



DP8 : Plan en coupe ou vue depuis la rue, illustrant la hauteur et l'impact visuel du bassin depuis l'espace public.

REEMPLIR LE DP11 (NOTICE DESCRIPTIVE)

DP 11. NOTICE DESCRIPTIVE

Quel aménagement est prévu pour le terrain ?

Installation d'une piscine coque de dimension 8m x 4m x 1,50m.
Margelles Grès cérame en périphérie de la piscine.

Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions ?

La piscine sera implantée à une distance minimum de 5,50m et maximum de 15,55m de la maison.
La piscine sera implantée à une distance minimum de 14,25m et maximum de 14,45m de la limite séparative Sud-Est.
La piscine sera implantée à une distance minimum de 4,50m et maximum de 4,70m de la limite séparative Sud-Ouest.
La piscine sera implantée à une distance minimum de 10,30m et maximum de 10,65m de la limite séparative Nord-Ouest.

Comment sont traités les constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite terrain ?

Aucun changement par rapport à l'existant.

Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?

Le Gelcoat de la piscine sera de couleur Gris.
Le volet immergé de la piscine sera de couleur Gris.
Les caillebotis du volet immergé seront en Bois.
Les margelles seront de Ton Pierre naturel.

Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations ?

Aucun changement par rapport à l'existant.

Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions ?

L'ensemble des plantations et espaces vert seront conservés à l'identique.

Notice explicative. Obligatoire si votre projet est situé en zone « Bâtiments de France ». Dans les autres cas, elle est facultative, mais peut être utilisée pour décrire les matériaux et couleurs des employés.